



CI-ORTF : Tous les salariés gagnants ? Mais qui leur a demandé leur avis ?

La **CFTC** est consciente qu'avec le **CI-ORTF** elle touche à un sujet très sensible. Cela n'empêchera pas nos élus de continuer à défendre la position que nous avons clairement affichée depuis la campagne électorale de 2013 : **utiliser l'argent des salariés de FMM pour les salariés de FMM.**

La **CFTC** souhaite promouvoir une politique sociale et culturelle qui convienne à **TOUS**, loin de tout calcul politique ou opportuniste. Notre syndicat n'a aucune relation avec le CI-ORTF, nous sommes donc totalement indépendants dans notre décision dont la seule visée est de **défendre au mieux les intérêts des salariés de FMM.**

Même si certains n'aiment pas que l'on débattre chiffres à l'appui, La **CFTC** souhaite donner un exemple concret de ce que nous pourrions faire avec une partie seulement des 330 000 euros que le CE s'apprête à verser au CI-ORTF :

Si le CE décidait de rembourser **100 % de la facture** d'un séjour en colonie (contre 85 % aujourd'hui) et **d'augmenter tous les barèmes de 500 €**, le coût total pour le CE (sur une base de **140 dossiers**) serait inférieur à **170 000 euros**. Les **salariés ayant les revenus les plus faibles percevraient ainsi jusqu'à 1500 € par an et par enfant.**

Imaginez, alors, ce que l'on pourrait rembourser avec la totalité des 330 000 €...

Si les guerres « **stériles et bileuses** » ne nous intéressent pas, nous ne pouvons pas non plus laisser dire tout et n'importe quoi :

« **Le projet de convention avec le CI-ORTF est à l'image de la politique défendue par la CFDT** ».

Nous avons bien compris cela mais **nous répétons qu'il ne reflète pas les attentes des salariés**. Les élus **CFTC** qui ont participé aux négociations avec le CI-ORTF l'ont fait en raison des fonctions qu'ils occupent au sein du Bureau du CE de FMM : leur présence ne validait en rien le projet de convention par notre syndicat.

« **Pourquoi vouloir faire de l'autre un ennemi ... si tout le monde s'y retrouve ?** ». Justement, tout le monde ne s'y retrouve pas ! Les nombreux salariés qui veulent conserver la liberté d'envoyer leurs enfants chez d'autres prestataires **ne pourront plus être remboursés.**

La CFTC a déjà proposé de faire du CI-ORTF un prestataire comme un autre afin que tous ceux qui veulent bénéficier de ses prestations, puissent continuer à le faire. **C'est à notre avis la solution la plus juste et la plus équilibrée.**

« **Les lignes budgétaires sont confirmées** » : Vraiment ? Pourtant, **aucune consultation n'a encore eu lieu en instance pour valider le budget 2015.** Jusqu'à preuve du contraire, c'est encore **le CE qui décide à la majorité de ses membres de la politique qu'il entend mener !**

« **La CFDT de FMM a expressément demandé au CI-ORTF un bilan annuel détaillé des consommations... Le projet de convention est à durée déterminée. Il peut être dénoncé avant son terme** ». Précisons qu'**il s'agit d'une convention de 3 ans.** Si nous voulons la dénoncer, il faudrait le faire **six mois avant la date anniversaire.** Supposons que cette convention débute au 1er janvier 2015 : en théorie, le CE pourrait la dénoncer au 30 juin 2015, mais à cette date nous ne connaissons pas en détail le nombre de salariés ayant réservé une colonie auprès du CI ORTF. Cela signifie que nous pourrions en réalité dénoncer cette convention au mieux le 30 juin 2016. **Entre temps, nous aurons versé 660.000 euros au CI-ORTF...**

« **Un sondage recueillant seulement 400 réponses sur 1800 personnes concernées est beaucoup trop simpliste voire populiste** ». Doit-on rappeler que ce ne sont **« que » 427 personnes** qui ont voté pour la CFDT aux dernières élections ?

La CFTC n'étant pas pour les situations de blocage, nous souhaitons faire une proposition constructive à tout le Comité d'entreprise :

AVANT DE VOTER POUR OU CONTRE LA CONVENTION DU CI-ORTF, la **CFTC** renouvelle sa demande que **le Comité d'entreprise de FMM organise un référendum afin de prendre en compte l'avis de TOUS les salariés.** Il se trouve que le CE s'est engagé avec un prestataire (Admin) qui est en mesure de réaliser des enquêtes d'opinion. Un devis a même déjà été soumis au Bureau du CE. Organisons donc un référendum dans les règles. La CFTC s'engage à se ranger à l'avis de la majorité, s'il y a plus de 400 votants...

Le CI-ORTF a pris le temps avant de nous soumettre cette convention, nous pouvons bien prendre le temps de consulter les salariés avant de répondre. **Après tout, c'est de leur argent qu'il s'agit.**

